

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 7 FEVRIER 2018**  
**RELATIVE A LA CONSTATATION DES PERFORMANCES**  
**DU PLAN D'INCITATION A LONG TERME DU 14 AVRIL 2015**

Lors de sa réunion du 7 février 2018, le Conseil d'administration a constaté l'atteinte à 100 % des conditions de performance fixées pour le plan d'incitation à long-terme mis en place le 14 avril 2015.

Considérant que la moyenne du ROCE sur trois ans (2015, 2016 et 2017) s'établit à 8,92 % et que la moyenne du WACC sur la même période s'établit à 5,41 %, le rapport ROCE/WACC s'établit à 165 %. Cette performance est supérieure au taux de 110 % prévu par le plan pour justifier une attribution à 100 % de 80 % des actions de performance allouées aux bénéficiaires.

Il en va de même pour le second critère de performance, à savoir la performance moyenne sur trois ans du rendement total (Total Shareholder Return) de l'action VINCI par rapport au rendement total de l'indice CAC 40. En effet, la performance moyenne annuelle de l'action VINCI s'établit à 27,41 % contre 11,11 % pour le CAC 40. L'action VINCI a ainsi surperformé le CAC 40 de 16,30 % en moyenne annuelle, soit de plus de 5 % qui constituait l'objectif à atteindre pour justifier une attribution à 100 % de 20 % des actions de performance allouées.

Le Conseil d'administration a ainsi décidé d'attribuer de façon définitive à la date du 14 avril 2018, aux attributaires du plan d'incitation à long-terme mis en place le 14 avril 2015, sous réserve du respect par ceux-ci des autres conditions, notamment de présence, prévues au règlement du plan, la somme en numéraire et 100 % des actions qui leur ont été attribuées à l'origine.